

## SYNTHÈSE

### LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE

**82 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.**

**Les élus ont voté notamment :**

- **Les avenants des contrats de développement avec les communes de Courbevoie, Boulogne-Billancourt, Châtenay-Malabry, Sèvres, Saint-Cloud, Gennevilliers ;**
- **Les subventions liées aux « Quartiers d'avenir » des communes de Suresnes, Colombes et Villeneuve-la-Garenne.**
- **Le lancement de l'appel à projets PROGR'ESS**

## FINANCES - BUDGET

### **24.290 CP - Hauts-de-Seine Habitat – Renouvellement d'une garantie d'emprunt.**

L'assemblée départementale approuve le renouvellement de la garantie départementale octroyée sur 6 emprunts contractés par l'office public Hauts-de-Seine Habitat, premier bailleur social du Département, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

### **24.292 CP - Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2024.**

L'assemblée départementale approuve la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élevant à 1 595 830 € selon les modalités suivantes :

- Seules les communes disposant d'un potentiel fiscal par habitant inférieur au potentiel fiscal par habitant moyen des Communes du département (soit 2 038,17 € en 2024) sont éligibles au fonds ;
- L'enveloppe est répartie entre les communes éligibles de manière inversement proportionnelle au potentiel fiscal par habitant ;
- La répartition se divise comme suit : **62 364,18 €** pour Antony ; **73 809,77 €** pour Asnières-sur-Seine ; **74 465,85 €** pour Bagneux ; **69 001,92 €** pour Bois-Colombes ; **70 575,33 €** pour Bourgl-la-Reine ; **75 515,80 €** pour Châtenay-Malabry ; **67 333,93 €** pour Châtillon ; **65 857,22 €** pour Chaville ; **74 507,41 €** pour Clamart ; **58 227,33 €** pour Clichy ; **80 139,14 €** pour Colombes ; **79 059,24 €** pour Fontenay-aux-Roses ; **63 177,87 €** pour Garches ; **65 156,68 €** pour La Garenne-Colombes ; **70 126,10 €** pour Malakoff ; **53 616,37 €** pour Meudon ; **64 123,14 €** pour

Montrouge ; **53 036,95 €** pour le Plessis-Robinson ; **66 723,41 €** pour Sceaux ; **54 894,10 €** pour Sèvres ; **63 374,63 €** pour Vanves ; **60 444,61 €** pour Vaucresson ; **58 256,71 €** pour Ville d'Avray ; **72 042,31 €** pour Villeneuve-la-Garenne.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **24.294 CP - Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur – Désignation.**

L'assemblée départementale désigne Eric Berdoati (titulaire) et Grégoire de la Roncière (suppléant) au sein de la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.

## ANCIENS COMBATTANTS

### **24.295 CP - Subventions de fonctionnement – Protection du patrimoine immatériel – 2024.**

L'assemblée départementale approuve les subventions de fonctionnement suivantes au bénéfice de neuf structures entretenant la mémoire de la France combattante, pour un montant total de 23 000 € : 1 500 € à l'association Buchenwald Dora et Kommandos à Montreuil, 2 200 € à l'association FNACA à Malakoff, 1 500 € à l'association des Déportés, Internés et Familles de Disparus à Rueil-Malmaison, 1 500 € à l'Union départementale des associations de combattants à Malakoff, 2 000 € à la Délégation générale des Hauts-de-Seine de l'association Souvenir Français à Suresnes, 5 000 € à l'association Mémoire Solidarité, Jeunesse à Asnières-sur-Seine, 2 300 € à l'association nationale Anciens combattants amis de la résistance – Comité 92 à Nanterre, 1 000 € à l'association du souvenir des fusillés du Mont Valérien d'Ile de France à Suresnes, 5 000 € à l'association nationale Mémoires du Mont Valérien à Boulogne-Billancourt, et une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association nationale Mémoires du Mont Valérien, à Boulogne-Billancourt, au titre de l'organisation de la cérémonie commémorative liée au 80e anniversaire de la libération de Paris.

## PERSONNEL

### **24.232 CP – Association Roue Libre 92 – Subvention au titre de l'année 2024.**

L'assemblée départementale approuve la convention de financement, conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Association « Roue libre 92 », dont le but est de promouvoir la pratique du vélo au sein du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, déterminant le versement de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, d'un montant de 10 000 €.

### **24.233 CP – Territoria mutuelle – Convention de partenariat – Offre « prévention »**

L'assemblée départementale approuve la convention de partenariat conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et Territoria Mutuelle, visant à promouvoir la santé et la qualité de vie au travail. Cette convention renforce les actions de prévention en faveur des agents départementaux, notamment à travers des actions de sensibilisation sur des thèmes de santé publique, contribuant ainsi à l'amélioration de leur bien-être au travail, en partenariat avec des organismes spécialisés.

## AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITES

### **24.234 CP – Centres de PMI et centres de santé sexuelle (CSS) – Conventions de financement – Année 2024.**

L'assemblée départementale approuve l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 1 380 729 € pour le fonctionnement de 6 centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de 753 626 € pour 15 centres de Santé Sexuelle (CSS).

**24.235 CP – Aide à l'aménagement du logement pour l'accueil du premier enfant à une assistante familiale.**

L'assemblée départementale approuve l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une aide à l'aménagement du logement, d'un montant de 2 000 €, destinée à une assistante familiale employée par le Département des Hauts-de-Seine.

**24.285 CP - Soutien à l'investissement habitat inclusif 2024 – CNSA.**

L'assemblée départementale approuve les montants des travaux d'investissement attribués aux deux porteurs d'habitat partagé (Cosima Dinita pour deux chantiers à Saint-Cloud et Synergie à Antony) pour un montant total de 85 880 €. Le soutien à l'investissement habitat inclusif concerne les travaux de construction ou de réhabilitation, d'adaptabilité du bâti, de l'habitat et des logements.

**24.286 CP - Téléalarme – GIP Autonomy – Subventions 2024.**

L'assemblée départementale approuve l'attribution, au titre de l'année 2024, aux 23 centres communaux d'action sociale et à une commune les participations au coût d'abonnement à un système de téléassistance en faveur des personnes en situation de handicap ou âgées de 60 ans ou plus, pour un montant total de 330 541,61 €. La participation financière du Département est versée par l'Agence Autonomy.

**24.287 CP - Convention départementale pour l'insertion et l'emploi – Réforme France Travail 2024.**

L'assemblée départementale approuve la convention départementale pour l'insertion et l'emploi conclue entre le Département et l'État, représenté par le préfet de la Région Ile-de-France, dans le cadre de la réforme France Travail.

L'assemblée départementale approuve la convention conclue entre le Département et France Travail, relative à l'accès aux données permettant la conduite de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des allocataires du revenu de solidarité active sur le territoire de Clichy.

**24.288 CP - Conventions expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».**

L'assemblée départementale approuve les trois conventions relatives à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » dans les quartiers Pajeaud et Noyer Doré de la ville d'Antony. L'expérimentation prévoit la création d'emplois dits « supplémentaires », destinés au public privé d'emploi, afin de répondre à des besoins spécifiques du territoire, au sein d'entreprises de l'économie sociale et solidaire et sous forme de contrats à durée indéterminée.

**24.289 CP - Fonds social européen Plus (FSE+) 2022-2027 – Demande de subvention Observatoire départemental des violences faites aux femmes.**

L'assemblée départementale sollicite, dans le cadre du Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences 2022-2027, une subvention pour un montant prévisionnel de 158 536,34 €, pour l'opération « Observatoire départemental des violences faites aux femmes », portée par la Direction de l'insertion sociale et du retour à l'emploi.

## **PERSONNES HANDICAPEES**

**24.236 CP – Agenda d'accessibilité programmée – demande de prorogation de délai.**

L'assemblée départementale approuve la demande de prorogation de trois ans de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du Département des Hauts-de-Seine, initialement prévu jusqu'au 23 février 2025.

La demande de prorogation inclut un nouvel agenda de réalisations sans augmentation des dépenses initiales. Les dépenses seront ajustées en fonction du nouveau planning.

## EGALITE HOMMES-FEMMES

### **24.237 CP – Association Elles bougent – Subvention de fonctionnement – Année scolaire 2024-2025.**

L'assemblée départementale approuve l'attribution, pour l'année scolaire 2024-2025, d'une subvention de 12 718 € à l'association Elles bougent, en soutien à ses actions visant à sensibiliser les collégiennes des Hauts-de-Seine aux métiers scientifiques, techniques et technologiques.

Cette aide financière permettra à l'association d'accompagner au moins 800 collégiennes à travers des événements tels que le Mondial de l'Auto et la Semaine de l'Industrie.

## CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

### **24.238 CP - Commune de Courbevoie – Contrat de développement Département-Ville 2022-2024 – Avenant n° 1.**

L'assemblée départementale approuve :

- une subvention d'investissement de 1 660 000 € pour l'opération de réhabilitation et d'extension du parc de Bécon ;
- une subvention d'investissement complémentaire de 1 660 000 € pour l'opération de construction de la piscine des Fauvelles, portant le montant total du soutien départemental à hauteur de 5 420 000 €.

### **24.239 CP - Commune de Boulogne-Billancourt – Contrat de développement Département-Ville 2022-2024 – Avenant n° 1.**

L'assemblée départementale approuve :

- une subvention d'investissement d'un montant de 488 740 € pour l'opération de réaménagement du Port Legrand ;
- une subvention d'investissement d'un montant de 879 750 € pour l'opération de refonte du système de production de froid de la patinoire ;
- une subvention départementale d'investissement d'un montant de 550 000 € pour la Commune de Boulogne-Billancourt, au titre du contrat de développement Département-Ville 2022-2024, pour l'opération de refonte du système de production de froid de la patinoire ;
- une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 113 834 € pour l'opération de rénovation du gymnase Dôme. La subvention départementale pour cette opération s'élève désormais à 1 163 834 € ;
- une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 204 166 € pour l'opération de création d'un terrain multisports couvert situé rue Denfert-Rochereau ;
- une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 314 963 € pour l'opération de restauration de l'église Notre-Dame ;

- une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 185 527 € pour l'opération de modernisation du réseau des médiathèques ;
- une subvention de fonctionnement d'un montant de 808 983 € au titre des activités sportives, avec un montant annuel maximal de 219 661 € pour chacune des années 2022 et 2023, et de 369 661 € pour 2024 ;
- une subvention de fonctionnement d'un montant de 658 983 € pour la Commune de Boulogne-Billancourt, au titre du contrat de développement Département-Ville 2022-2024, avec un montant annuel maximal de 219 661 €.

**24.240 CP - Commune de Châtenay-Malabry – Contrat de développement Département-Ville 2022-2024 – Avenant n° 1.**

L'assemblée départementale approuve :

- une subvention d'investissement d'un montant de 1 175 500 € pour l'opération de rénovation de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois ;
- une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 607 500 € pour la Commune de Châtenay-Malabry, au titre du contrat de développement Département-Ville 2022-2024, pour l'opération de réhabilitation du pavillon Colbert (phase 2). La subvention départementale pour cette opération s'élève désormais à 1600000 € ;
- une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 568 000 € pour la Commune de Châtenay-Malabry, au titre du contrat de développement Département-Ville 2022-2024, pour l'opération de création d'un espace seniors au Château Malabry. La subvention départementale pour cette opération s'élève désormais à 3 402 000 €.

**24.241 CP - Commune de Sèvres – Contrat de développement Département-Ville 2022-2024 – Avenant n° 1.**

L'assemblée départementale approuve une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 160 000 € pour la Commune de Sèvres, au titre du contrat de développement Département-Ville 2022-2024, pour l'opération de rénovation des écoles Gambetta A et B, portant le montant total du soutien départemental à 2 027 415 €.

**24.242 CP - Commune de Saint-Cloud – Contrat de développement Département-Ville 2022-2024 – Avenant n° 1.**

L'assemblée départementale approuve :

- une subvention départementale d'investissement d'un montant de 170 000 € pour la Commune de Saint-Cloud, au titre du contrat de développement Département-Ville 2022-2024, pour l'opération de requalification du jardin des Gâtines ;
- une subvention départementale d'investissement d'un montant de 100 000 € pour l'opération de réalisation d'une coulée verte rue Gounod ;
- une subvention départementale d'investissement d'un montant de 335 000 € pour l'opération de réhabilitation du marché des Avelines ;
- une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 590 000 € pour l'opération de rénovation de la toiture de l'église Saint-Clodoald. La subvention départementale pour cette opération s'élève désormais à 1 140 000 € ;

• une subvention de fonctionnement d'un montant de 923 204 € pour la Commune de Saint-Cloud, au titre des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, avec un montant annuel maximal de 329 000 € en 2022, de 313 051 € en 2023 et de 281 153 € en 2024

#### **24.243 CP - Commune de Gennevilliers – Contrat de développement Département-Ville 2022-2024 – Avenant n° 1.**

L'assemblée départementale approuve une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 2 000 000 € pour la Commune de Gennevilliers, au titre du contrat de développement Département-Ville 2022-2024, pour l'opération de création d'un groupe scolaire dans le futur quartier des Chanteraines (phase 1), portant le montant total du soutien départemental à 2 456 869 €.

## **HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **24.244 CP - Quartier d'avenir Hauts-de-Seine – Commune de Suresnes – Cité jardins.**

L'assemblée départementale approuve le protocole pluriannuel « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine », à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Suresnes pour la requalification urbaine de la Cité jardins, par lequel le Département s'engage sur un montant maximal de subvention de 7 545 960 €.

#### **24.245 CP - Quartier d'avenir Hauts-de-Seine – Commune de Colombes – Quartier du Petit-Colombes.**

L'assemblée départementale approuve le protocole pluriannuel à conclure entre le Département et la Ville de Colombes pour le renouvellement urbain du Petit-Colombes par lequel le Département s'engage sur un montant maximal de subvention de 16 463 160 €.

L'assemblée départementale attribue à Colombes Habitat Public une subvention d'un montant de 1 175 404 € pour l'opération de réhabilitation de la résidence Hachette et une subvention d'un montant de 880 000 € pour l'opération de résidentialisation des 1 376 logements du projet.

#### **24.246 CP - Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine Commune de Villeneuve-la-Garenne Quartier Centre-ville**

L'assemblée départementale approuve le protocole pluriannuel « Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine », à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Villeneuve-la-Garenne, pour le projet de renouvellement urbain du quartier du Centre-ville, par lequel le Département s'engage sur un montant maximal de subvention de 4 427 280 €.

#### **24.247 CP - Aide à la création de logements locatifs sociaux – Bois-Colombes, La Garenne-Colombes, Le Plessis-Robinson, Vaucresson.**

L'assemblée départementale approuve :

• une subvention d'un montant de 6 122 € à SNL Prologues pour l'acquisition-amélioration d'un logement locatif social situé au 16, allée des Haras à Vaucresson, correspondant à un budget prévisionnel de 182 296 € TTC ;

• une subvention d'un montant de 101 675 € à Hauts-de-Seine habitat pour l'acquisition-amélioration de onze logements locatifs sociaux situés au 20, rue Carnot à Bois-Colombes, correspondant à un budget prévisionnel de 3 202 807 € TTC ;

• une subvention d'un montant de 138 947 € à Hauts-de-Seine habitat pour l'acquisition-amélioration de seize logements locatifs sociaux situés au 49, rue Guyot et 60-62, avenue Charles de Gaulle à Bois-Colombes, correspondant à un budget prévisionnel de 3 445 599 € TTC ;

- une subvention d'un montant de 260 082 € à Hauts-de-Seine habitat pour l'acquisition en VEFA de vingt-neuf logements locatifs sociaux situés rue Jules Ferry et rue des Fauvelles à La Garenne-Colombes, correspondant à un budget prévisionnel de 7 239 733 € TTC ;

- une subvention d'un montant de 60 998 € à Hauts-de-Seine habitat pour l'acquisition en VEFA de vingt-six logements locatifs sociaux situés au 2, avenue Paul Langevin au Plessis-Robinson, correspondant à un budget prévisionnel de 5 577 519 € TTC.

#### **24.248 CP - Aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé**

L'assemblée départementale approuve l'attribution de 86 subventions d'un montant total de 252 454 €, comprenant 221 355 € d'aide socle et 31 099 € de bonus.

#### **24.296 CP - Approbation de conventions de gestion en flux**

Les élus département approuvent les projets de convention de gestion en flux des droits de réservation dont le Département dispose auprès de Hauts-de-Seine habitat, Colombes Habitat Public, Vallée Sud Habitat et Batigère habitat, pour une durée de trois ans, renouvelables par tacite reconduction dans une limite de douze ans.

La loi dite « ELAN » (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de 2018 a en effet réformé la gestion des droits de réservation de logements sociaux, en organisant le passage à une obligation de gestion « en flux » de tous les contingents de logements sociaux, jusqu'alors gérés « en stock ». Ce rapport présente les principes de la réforme et les nouvelles conventions de gestion en flux avec quatre bailleurs.

## **CULTURE**

#### **24.297 CP - Musée départemental Albert-Kahn – Remise d'un fichier numérique de film – Musée d'architecture et de design de Ljubljana**

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, pour le fichier numérique demandé par le Musée d'architecture et de design de Ljubljana. En effet, ce dernier a sollicité le Département pour la remise du fichier numérique du film scientifique de Jean Comandon et Pierre de Fonbrune, *La croissance des végétaux*, qui sera projeté lors de la prochaine édition de la biennale de design BIO28, intitulée *Double Agent: Do You Speak Flower?*, organisée du 21 novembre 2024 au 6 avril 2025.

#### **24.298 CP - Musée départemental Albert-Kahn – Donation du fonds Brunhes au profit du Département des Hauts-de-Seine**

Les élus départementaux approuvent la donation par acte notarié, par les ayants-droits de Jean Brunhes et de Mariel Jean-Brunhes Delamarre au profit du Département des Hauts-de-Seine, constituée de 8 186 œuvres du Fonds Jean Brunhes.

Ce fonds personnel constitue une exceptionnelle opportunité d'enrichir les collections du musée départemental Albert-Kahn. Il a fait l'objet, par ses ayants-droits, de trois dépôts auprès du Département en vue d'une donation, le 18 mai 2012, le 28 novembre 2017 et le 30 mai 2018. Ces dépôts n'avaient pas été formalisés par des conventions de dépôt ; aussi, le statut juridique des œuvres du Fonds Jean Brunhes nécessitait d'être régularisé et leur entrée en collection formalisée.

#### **24.299 CP - Musée départemental Albert-Kahn – Remise de quatre fichiers numériques – Maison européenne de la photographie**

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de quatre fichiers numériques comprenant la reproduction du film *La croissance des*

*végétaux* et trois photogrammes issus de celui-ci, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Maison européenne de la photographie.

Le film sera présenté dans le cadre de l'exposition collective *Science/Fiction. Une Non-Histoire des Plantes*, présentée du 16 octobre 2024 au 19 janvier 2025 à la Maison européenne de la photographie.

#### **24.300 CP - Musée départemental Albert-Kahn – Contrat de concession et remise d'un fichier numérique – Société des Etudes mongoles et sibériennes**

Les élus départementaux approuvent le contrat de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, et le contrat de remise du fichier numérique et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, pour la Société des Etudes mongoles et sibériennes, concernant :

- L'exploitation d'un texte intitulé « La Mongolie dans les *Archives de la Planète* (1912-1913) » de Monsieur Serge Fouchard, agent du Département ;
- L'exploitation de 35 autochromes, sous forme de fichiers numériques, pour une mise en ligne sur son site internet.

#### **24.301 CP - Musée du Grand siècle – Contrats de prêt d'une œuvre – Paris musées et Ville de Saint-Omer – Exposition itinérante**

L'assemblée départementale approuve deux contrats de prêt, à titre gratuit, à conclure entre le Département et les deux établissements, pour l'œuvre *Vercingétorix* (François Chiffart, huile sur huit blocs de bois, INV. 2020.1.432) :

- Pour une exposition consacrée à l'artiste François Chiffart, du 7 novembre 2024 au 23 mars 2025, à la Maison de Victor Hugo ;
- Puis, du 20 avril au 28 août 2025, au musée de l'Hôtel Sandelin de Saint-Omer.

#### **24.302 CP - Musée du Grand Siècle – Dépôt d'œuvres du musée des Arts décoratifs – Convention cadre**

Les élus départementaux approuvent la convention cadre de dépôt d'œuvres à conclure entre le Département et le musée des Arts décoratifs, ainsi qu'une demande de dépôt d'œuvres. Le Département des Hauts-de-Seine et le musée des Arts décoratifs échangent ainsi sur les modalités de dépôts futurs de pièces de valeur historique que le Département pourra proposer au sein du parcours de son futur musée, et qu'il restaurera dès que nécessaire.

#### **24.303 CP - Direction des archives départementales – Avenant à la convention de dépôt – Diocèse de Nanterre**

L'assemblée départementale approuve le dépôt, par le Diocèse de Nanterre, de nouveaux registres, et d'approuver un avenant au dernier contrat de dépôt de 2012. En effet, en début d'année 2024, le diocèse de Nanterre a exprimé le souhait de faire un dépôt au Département des Hauts-de-Seine, constitué des registres de catholicité de la période 1913-1923 provenant des paroisses issues des diocèses de Paris et de Versailles, avant la création de celui de Nanterre en 1968. Le dernier dépôt de registres paroissiaux est encadré par un contrat du 9 octobre 2012, qui régit les modalités de conservation et de gestion.

#### **24.304 CP - Dispositif Démonstrations Hauts-de-Seine et Schéma départemental des enseignements artistiques 2022-2025 – Subventions 2024**

Les élus départementaux approuvent l'attribution des subventions suivantes au titre de 2024 :

- Orchestre Démonstrations des Hauts-de-Seine : 80 000 € (10 000 € chacune aux communes de Clichy, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne, gestionnaires d'établissements du dispositif ; 20 000 € à la commune de Gennevilliers ; 30 000 € à l'EPT VSGP, gestionnaire des conservatoires d'Antony et de Châtenay-Malabry et de la Maison de la danse et de la musique de Bagneux) ;
- Aide au pôle territorial : 80 000 € (25 000 € au conservatoire de Colombes, ainsi qu'à celui de Suresnes ; 15 000 € chacun aux EPT VSGP et GPSO) ;



- Aide au pôle thématique : 100 000 € (10 000 € à la commune de Gennevilliers pour le conservatoire Edgard Varèse ; 15 000 € au Centre d'expression musicale et corporelle ; 15 000 € à l'association Musique et Compagnie ; 45 000 € à l'EPT VSGP ; 15 000 € à l'EPT GPSO) ;
- Aide à la structuration : 600 000 € (227 000 € répartis dans 11 établissements d'enseignements artistiques ; 168 000 € à l'EPT VSGP ; 205 000 € à l'EPT GPSO) ;
- Aide au projet annuel : 210 000 € (94 000 € répartis dans 12 établissements d'enseignements artistiques ; 73 000 € à l'EPT VSGP ; 43 000 € à l'EPT GPSO) ;
- Aide à l'investissement numérique : 50 000 € (11 000 € à la commune de Garches pour le conservatoire à rayonnement communal ; 6000 € pour l'EPT VSGP ; 13 000 € pour l'EPT GPSO).

Le Département mène une politique culturelle volontariste qui passe par le soutien aux établissements d'enseignements artistiques. Afin de favoriser le développement des apprentissages dans les différentes structures mais aussi l'accessibilité de tous les publics aux pratiques artistiques, le Département met en place un schéma directeur pluriannuel. Dans un souci de démocratiser l'accès à la culture et à l'art, notamment auprès des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, les Hauts-de-Seine ont également fait le choix de coopérer au développement de Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale).

#### **24.305 CP - Conventions dans le cadre d'actions culturelles : SACEM – Un Mois, Une Œuvre – Théâtre Jean Arp de Clamart – Salon de Montrouge et attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Paris Dance Project**

L'assemblée départementale approuve :

- L'attribution d'aides financières accordées par la SACEM (12 000 € pour le festival Chorus ; 2 500 € pour le festival Chorus des enfants ; 3 500 € pour la 47e édition de La Défense Jazz Festival) ;
- La signature d'une convention avec la Commune d'Asnières-sur-Seine pour la médiathèque Alexandre Jardin dans le cadre de l'opération « *1 Mois, 1 Œuvre* » ;
- La signature d'une convention avec l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris pour le Théâtre Jean Arp de Clamart ;
- L'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Paris Dance Project, d'un montant de 10 000 € ;
- Le retrait partiel de la décision attribuant une subvention de fonctionnement de 25 000 € à la Commune de Montrouge pour le Salon de Montrouge 2024 – l'événement étant reporté à 2025, une demande de subvention sera redéposée.

#### **24.306 CP - Parc Pic à Vanves – Subvention d'investissement – Restauration des glacières**

Les élus départementaux approuvent l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 194 241 € à la Commune de Vanves pour la réalisation des travaux de restauration des glacières du parc municipal Frédéric Pic afin d'assurer la conservation de ces éléments patrimoniaux et de permettre ainsi leur future ouverture à la visite (stabilisation des structures, restauration des coupes, façades, sols et parements intérieurs), et d'approuver la convention correspondante.

#### **24.307 CP - Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA) – Attribution de subventions**

L'assemblée départementale approuve les subventions et conventions correspondantes suivantes :

- 10 975 € à la commune d'Asnières-sur-Seine pour la restauration de quatre sculptures du parc Voyer d'Argenson et d'une sculpture du square Joffre ;

- 2 426,25 € à la commune de Bagneux pour la restauration du tableau *La Porte d'Orléans en hiver* de Marcel Lebrun et de son cadre ;
- 13 480 € à la Commune de Meudon pour la restauration de quatre tableaux et leurs cadres, de l'église Saint-Martin.

## TRANSPORTS

### **24.250 CP - T1 – Colombes – Indemnisation d'emprises foncières – Immobilière 3F.**

L'assemblée départementale approuve l'indemnisation d'Immobilière 3F à hauteur de 401 236 €, dont 37 385 € d'indemnité de emploi, pour la dépossession des parcelles cadastrées B n° 268, BS n° 83, 76 et 98, et BR n° 183 et 325, d'une surface totale de 3 877 m<sup>2</sup>, situées boulevard de Valmy et avenue de l'Europe à Colombes.

L'assemblée départementale approuve la rétrocession par le Département à Immobilière 3F de la parcelle expropriée non utile au tramway T1, cadastrée B n° 267, d'une superficie de 133 m<sup>2</sup>. Cette rétrocession se fait sous la forme d'une indemnité de dépossession d'une valeur de 86 500 €, correspondant à la valeur vénale du bien, et versée en nature par la remise de la parcelle au patrimoine d'Immobilière 3F.

L'assemblée départementale approuve le versement à Immobilière 3F d'une indemnité d'un montant maximal de 417 539 €, pour rétablir les fonctionnalités de la résidence située au 107-117 boulevard de Valmy à Colombes, affectées par le projet de prolongement du tramway T1.

L'assemblée départementale approuve la convention jointe entre le Département des Hauts-de-Seine et Immobilière 3F, concernant à la fois l'indemnisation et la rétrocession des emprises expropriées boulevard de Valmy et avenue de l'Europe, ainsi que l'indemnisation pour le rétablissement des fonctionnalités de la résidence affectée.

### **24.251 CP - T1 – Colombes – Acquisition d'une parcelle.**

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de la société en nom collectif (SNC) « Colombes Ilot Magellan », de la parcelle cadastrée section H n° 487 de 111 m<sup>2</sup>, en nature de trottoir, située à l'angle de la rue des Entrepreneurs et du boulevard de Valmy, à Colombes.

L'assemblée départementale approuve l'acquisition à l'euro symbolique. Les frais d'acte, à la charge du Département, sont estimés à 2 000 €.

### **24.252 CP - T1 – Colombes – Indemnisation, acquisition et rétrocession d'emprises.**

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de Colombes Habitat Public, du volume n° 7a du projet d'EDDV GE119133-14, d'une superficie de 1 332 m<sup>2</sup>, pour un montant de 616 384 €, incluant 56 944 € d'indemnité de emploi.

L'assemblée départementale approuve l'indemnisation pour la reconstitution des fonctionnalités du volume n° 7a, à hauteur de 110 242 €, avec un complément maximal de 11 024 € sur présentation de factures, pour un montant total maximum de 121 266 €.

L'assemblée départementale approuve l'indemnisation et l'acquisition, auprès de Colombes Habitat Public, d'une emprise de 605 m<sup>2</sup> extraite de la parcelle cadastrée O n° 466, située 16-22 avenue de Stalingrad à Colombes, au prix de 754 300 €, incluant 28 300 € d'indemnité de emploi.

L'assemblée départementale approuve les modalités de détermination et de paiement de l'indemnité d'expropriation due à Colombes Habitat Public pour la dépossession des parcelles cadastrées K n° 336 et B n° 270, d'une superficie totale de 262 m<sup>2</sup>.

L'indemnité de dépossession, établie à 256 100 €, correspondant à la valeur vénale des parcelles, est versée en nature par la remise des parcelles dans le patrimoine de l'exproprié, valant rétrocession des biens.

L'assemblée départementale approuve que les frais d'actes, à la charge du Département, soient estimés à 17 000 €.

#### **24.253 CP - Ligne 15 Sud – Pôle de Châtillon-Montrouge – Convention de financement des études complémentaires.**

L'assemblée départementale approuve la convention relative au financement des études complémentaires de fonctionnement du pôle de Châtillon-Montrouge, jointe en annexe au projet de délibération, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, la Société des grands projets et Île-de-France Mobilités.

L'assemblée départementale approuve la désignation d'un représentant du Département des Hauts-de-Seine au Comité de suivi et au Comité de pilotage des études, sans recourir au scrutin secret.

#### **24.254 CP - Pôle d'échanges de la gare de La Défense (Rose de Cherbourg) – Convention relative aux modalités de réalisation et au financement des études.**

L'assemblée départementale approuve la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, Île-de-France Mobilités, la Société des Grands Projets et l'établissement public Paris La Défense, relative aux modalités de réalisation et au financement des études du pôle d'échanges de la gare de La Défense (Rose de Cherbourg), garantissant leurs financements par la Société des Grands Projets à concurrence de 100 000 € HT.

## **INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NAVIGABLES**

#### **24.255 CP Pôle gare Châtillon-Montrouge – Requalification de voiries – Demande de subventions.**

L'assemblée départementale approuve les demandes de subvention suivantes :

- **Île-de-France Mobilités** : prise en charge à hauteur de 70 % du montant hors taxes des travaux d'aménagement des tronçons de voiries départementales autour du pôle gare Châtillon-Montrouge, incluant l'avenue Marx Dormoy Est (RD 62), l'avenue de la République nord (RD 63) et l'avenue Saint-Exupéry (RD 63A).
- **Société des Grands Projets** : prise en charge à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux d'aménagement des tronçons de voiries départementales autour du pôle gare Châtillon-Montrouge, incluant l'avenue Marx Dormoy Ouest (RD 62), le carrefour devant le parvis, l'avenue de la République sud (RD 63), et l'avenue de Paris (RD 906).
- **Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT)** : prise en charge à hauteur de 80 % du montant hors taxes des travaux d'aménagement des pistes cyclables autour du pôle gare Châtillon-Montrouge.
- **Région Île-de-France** : prise en charge à hauteur de 80 % du montant hors taxes des travaux d'aménagement des pistes cyclables autour du pôle gare Châtillon-Montrouge.
- **Agence de l'Eau Seine Normandie** : prise en charge à hauteur de 80 % du montant hors taxes des travaux de mise en œuvre des techniques d'infiltration des eaux pluviales.

#### **24.256 CP - RD 63 – Acquisition d'une parcelle de terrain en nature de trottoir – Sceaux.**

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de la RATP, d'une emprise en nature de voirie, d'une surface totale de 15 m<sup>2</sup>, située avenue Jules Guesde à Sceaux, au prix de 1 €.

L'assemblée départementale approuve que les frais d'acte, pris en charge par le Département, soient estimés à environ 1 872 €.

#### **24.257 CP - RD 7 – Saint-Cloud – Acquisition d'une parcelle.**

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de l'entreprise sociale pour l'habitat Immobilière 3F, de la parcelle en nature de trottoir, d'une superficie de 149 m<sup>2</sup>, située 1, rue du 18 juin 1940 à Saint-Cloud, au prix de 1 €.

L'assemblée départementale approuve que les frais d'acte, estimés à environ 1 800 €, soient pris en charge par le Département.

#### **24.258 CP – Commune de Gennevilliers – Echange foncier et cessions.**

L'assemblée départementale constate la désaffectation et décide le déclassement du domaine public routier des emprises départementales situées rue des Bas à Gennevilliers, constituées des parcelles cadastrées ainsi qu'un terrain non cadastré, pour une superficie totale de 347 m<sup>2</sup> environ.

L'assemblée départementale constate la désaffectation et décide le déclassement du domaine public routier d'un terrain non cadastré et de la parcelle cadastrée section d'une superficie totale d'environ 133 m<sup>2</sup>, situés rue des Bas à Gennevilliers. Elle approuve la cession à la SEMAG 92 au prix de 79 800 € HT.

L'assemblée départementale approuve la cession à la Commune de Gennevilliers, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées AF 607 et AF 608 d'une superficie d'environ 249 m<sup>2</sup>, situées rue Victor Hugo.

L'assemblée départementale constate la désaffectation et décide le déclassement du domaine public routier de la parcelle cadastrée d'une superficie d'environ 21 m<sup>2</sup>, située au croisement de l'avenue Gabriel Péri et du boulevard Camélinat à Gennevilliers et approuve la cession à la SEGMAG 92 au prix de 13 000 HT.

#### **24.259 CP - Promenade des Quatre Forêts – Transfert de maîtrise d'ouvrage et partenariat financier – Ville de Vaucresson.**

L'assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier, conclu entre le Département et la ville de Vaucresson, concernant la promenade des Quatre Forêts et la création d'une nouvelle traversée avenue de la Celle-Saint-Cloud à Vaucresson. Le montant des travaux est estimé à 37 500 € HT, avec une participation communale à hauteur de 30 %.

#### **24.260 CP - Suppression partielle d'un emplacement réservé de voirie à Clamart (ER N°3 – rue de Meudon).**

L'assemblée départementale approuve le renoncement à l'emplacement réservé n°3 inscrit au bénéfice du Département durant les travaux du tramway T10, et demande à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris (VGSP) de prendre en compte cette suppression partielle dans le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté le 14 décembre 2023 par le Conseil de Territoire, et qui est actuellement dans sa phase de finalisation.

#### **24.261 CP - Convention de financement pour le remplacement de luminaires entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.**

L'assemblée départementale approuve la convention de financement conclu entre le Département et l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, pour un montant de 78 624,80 € HT, au titre de travaux de remplacement de luminaires sur les RD 989, RD 50, RD 987 et RD 7 situées sur son territoire, avec un passage à l'éclairage public en sources LED.

#### **24.262 CP- Avenue de la Liberté Clichy-Saint-Ouen – Convention d'aide financière fonds vert.**

L'assemblée départementale sollicite auprès de l'Etat une subvention d'investissement de 664 000 €, au titre du « Fonds vert » servant à la transition écologique des collectivités territoriales et de leurs partenaires. La création de l'avenue de la Liberté s'étend sur 1 km, de la place Roguet jusqu'à la nouvelle gare de métro de la ligne 14 à Saint-Ouen. Ce projet, qui s'étend sur le territoire des communes de Clichy (92) et Saint-Ouen (93), se situe sur des friches industrielles dégradées et polluées. Le nettoyage et la dépollution des sols n'ont pas été effectués avant une mise à disposition du Département. Ce projet consistera à créer une infrastructure multimodale apaisée (véhicules, bus, vélos, piétons), avec un « site propre bus » et une piste cyclable. Il s'accompagnera d'un aménagement qualitatif et paysager, avec des espaces publics de qualité.

#### **24.263 CP- Mise à disposition d'un cordon du modèle de déplacement multimodal des Hauts-de-Seine.**

L'assemblée départementale approuve la convention de mise à disposition d'un cordon du modèle de déplacement multimodal des Hauts-de-Seine conclu entre le Département et la Société Publique Locale de la Ville de Nanterre (SPLNA).

#### **24.283 CP - Commission d'appel d'offres – Réaménagement du secteur de la place du Général de Gaulle à Sceaux – Désignation.**

L'assemblée départementale désigne Guillaume Boudy (titulaire) et Jean-Yves Sénant (suppléant) au sein la Commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics.

### **PATRIMOINE NON SCOLAIRE**

#### **24.264 CP - Commune d'Antony – Acquisition d'un volume en tréfonds pour le stockage des eaux pluviales.**

L'assemblée départementale approuve l'acquisition au prix de 1 000 € HT, auprès de la commune d'Antony, des volumes désignés dans le projet pour la construction d'un bassin de stockage des eaux pluviales.

#### **24.265 CP - Mise en réforme de biens divers départementaux.**

L'assemblée départementale approuve, dans le but de rationaliser son parc automobile, à la vente d'un véhicule et de divers biens (caissons, armoires, tables, fauteuils, bureaux, chaises...).

### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### **24.284 CP - Convention portant superposition d'affectations du domaine public communal de Gennevilliers au profit du Département.**

L'assemblée départementale approuve la convention de superposition d'affectations conclu entre le Département et la commune de Gennevilliers, concernant l'implantation d'un local technique nécessaire aux travaux visant à assurer la collecte des données de débit des eaux.

### **PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE**

#### **24.308 CP - Convention relative à la brigade équestre de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine**

L'assemblée départementale approuve une nouvelle convention qui reconduit les dispositions de la précédente, à savoir :

- La mise à disposition de locaux dédiés aux fonctionnaires de police, situés au parc des Chanteraines ;
- Celle de locaux dédiés à l'hébergement et à l'entretien des équidés au centre équestre départemental des Chanteraines ;
- Des moyens de communication.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée ne pouvant excéder trois ans. La précédente convention entre l'Etat et le Département, nécessaire pour définir les règles et moyens matériels mis à la disposition de cette Brigade, était arrivée à son terme.

## SPORTS

### **24.309 CP - Paris 2024 – Stade départemental Yves-du-Manoir – Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition**

Les élus départementaux approuvent l'avenant à la convention de mise à disposition du stade départemental Yves-du-Manoir, conclue avec le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour définir les modalités de mise à disposition pour l'organisation des entraînements et des épreuves olympiques de hockey sur gazon. Cet avenant précise des stipulations contractuelles comme les modalités de remise en état du terrain ou l'actualisation du tableau des interventions d'entretien et de maintenance.

### **24.310 CP - Stade départemental Yves-du-Manoir – Convention d'objectifs – Avenant de clôture**

L'assemblée départementale approuve l'« avenant de clôture » de la convention d'objectifs régissant les rapports entre le Département des Hauts-de-Seine, le comité d'organisation de Paris 2024 et la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), qui précise le coût global de l'ouvrage et la subvention de la SOLIDEO, des fiches modificatives présentées lors de la réception de l'ouvrage, ainsi que les conditions de clôture de la convention.

### **24.311 CP - Modification de règlements d'attribution de subventions et bourses sportives.**

Les élus départementaux approuvent une modification des règles d'attribution des bourses sportives départementales (bourses annuelles d'accompagnement pour les sportifs de haut niveau décidée lors de l'assemblée départementale du 7 juillet 2023), afin de les rendre éligibles aux sportifs évoluant en catégorie élite et senior uniquement, et ce dès la saison 2024/2025.

### **24.266 CP - Soutien au sport de haut niveau – Primes champions – Subvention haut niveau – Avenant District de Football**

L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une prime à six clubs alto-séquanais pour leurs titres de champions :

- 6 000 € à l'association Levallois Sporting Club, pour sa section handisport ;
- 6 000 € à l'association Sporting Club de Neuilly, pour son titre de vainqueur de la Coupe de France par équipe senior en haltérophilie ;
- 6 000 € à l'association SA Levallois Paris Saint-Cloud, pour son titre de champion de France par équipe senior en volley-ball ;
- 6 000 € à l'association les Molosses d'Asnières, pour son titre de champion de France par équipe senior en flag football ;

- 6 000 € à l'association les Archers Suresnois, pour son titre de champion de France par équipe senior en tir à l'arc ;
- 23 000 € à l'association UPSILON, pour ses quatre titres en foot fauteuil.

Les élus départementaux approuvent également l'attribution à l'association Issy Badminton 92, au titre de la saison 2023/2024, d'une subvention de fonctionnement de 29 200 €.

L'assemblée départementale approuve également l'avenant, à conclure entre le Département et le District de football des Hauts-de-Seine, modifiant les dates et lieux d'une manifestation sportive départementale organisée par le District de football des Hauts-de-Seine.

#### **24.267 CP - Concession de service public – Golf tennis et restaurant du Haras de Jardy – Avenant**

Les élus départementaux approuvent l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public relatif à l'exploitation et la gestion du golf, du tennis et du restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy. En effet, le Département a contacté le délégataire de service public du golf, tennis et restaurant du domaine départemental du Haras de Jardy, afin que ce dernier intègre l'offre « PASS Destination Yvelines - Hauts-de-Seine » dans ses activités.

#### **24.268 CP - CREPS Ile-de-France – Semaine Olympique et Paralympique 2024 – Subvention de fonctionnement**

L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Creps Île-de-France. Cette année, la Semaine Olympique et Paralympique s'est déroulée du 2 au 6 avril 2024, avec pour thème « *Célébrer les Jeux et les athlètes du monde entier* ». Sur les 24 classes présentes, 16 provenaient des Hauts-de-Seine, de 4 collèges (Albert-Camus de Bois-Colombes, Léonard-de-Vinci et Pierre-Brossolette de Châtenay-Malabry et Louis-Blériot de Levallois-Perret), soit 125 collégiens sur les 433 élèves présents.

#### **24.269 CP - Cross du Figaro 2024 – Parrainage**

Les élus départementaux approuvent la convention de parrainage conclue entre le Département et la société Hugo Events qui détermine les modalités du parrainage du Département pour la communication et la valorisation de l'événement Cross du Figaro 2024, accueilli le 29 novembre et le 1er décembre 2024 au domaine national de Saint-Cloud.

## **EDUCATION**

#### **24.270 CP - Collèges publics – Aide sociale à la demi-pension – Subventions complémentaires – Années 2021-2022 et 2023-2024 – Subventions initiales – Année 2024-2025**

L'assemblée départementale approuve :

- L'attribution d'une subvention complémentaire au collège public au titre de l'année scolaire 2021-2022 qui a depuis intégré le contrat de concession de service public à la rentrée 2022-2023, pour un montant de 119 € ;
- La restitution des reliquats des subventions versées au titre de l'année scolaire 2021-2022 par les collèges qui ont depuis intégré les contrats de concession de service public à la rentrée 2022-2023, pour un montant total de 36 644,09 € ;
- L'attribution des subventions complémentaires aux collèges publics hors contrats de concession de service public et aux collèges publics en cité scolaire à gestion régionale du Département, au titre de l'année scolaire 2023-2024, pour un montant total de 45 499 € ;
- L'attribution des subventions initiales aux collèges publics hors contrats de concession de service public, au titre de l'année scolaire 2024-2025, pour un montant total de 134 091 €.

#### **24.271 CP - Collèges publics – Subventions exceptionnelles – Année 2024**

Les élus départementaux approuvent neuf subventions exceptionnelles, au titre de l'année 2024, pour un montant total de 110 803 €, aux collèges publics suivants :

- Bartholdi à Boulogne-Billancourt, pour un montant de 11 565 € ;
- Les Petits Ponts à Clamart, pour un montant de 5 000 € ;
- La Paix à Issy-les-Moulineaux, pour un montant de 4 973 € ;
- Paul-Bert à Malakoff, pour un montant de 9 014 € ;
- Armand-Béjart à Meudon, pour un montant de 6 463 € ;
- Jean-Perrin à Nanterre, pour un montant de 10 000 € ;
- Marcel-Pagnol à Rueil-Malmaison, pour un montant de 9 000 € ;
- Marie-Curie à Sceaux, pour un montant de 4 788 € ;
- Hubert-Germain à Suresnes, pour un montant de 50 000 €.

#### **24.272 CP - Collèges publics – Utilisation des gymnases municipaux – Subventions complémentaires – Année scolaire 2023-2024**

L'assemblée départementale approuve l'attribution du solde de la subvention pour l'utilisation des gymnases non départementaux aux vingt-huit collèges publics du Département pour un montant total de 195 068 €. Pour rappel, le Département alloue aux collèges une aide aux frais d'utilisation des gymnases municipaux pour ceux qui ne disposent pas de leur propre gymnase ou dont la capacité de celui-ci ne leur permet pas d'assurer la totalité des heures d'enseignement de l'éducation physique et sportive prévues par les programmes de l'Éducation nationale.

#### **24.273 CP - Collèges privés – Aide sociale à la demi-pension – Subventions complémentaires – Année scolaire 2023-2024**

Les élus départementaux approuvent des subventions complémentaires aux huit collèges privés du Département sous contrat d'association avec l'État pour un montant total de 18 401 €. Le dispositif, mis en œuvre depuis 2006, s'applique aux collèges publics – y compris ceux situés en cité scolaire à gestion régionale – et aux collèges privés du Département. Il consiste en la prise en charge, par le Département, d'une partie du coût du repas des collégiens issus des familles les plus défavorisées, en fonction du quotient familial mensuel.

#### **24.274 CP - Collèges privés – Aide sociale à la demi-pension – Année scolaire 2024-2025**

L'assemblée départementale approuve les montants des premiers acomptes pour les trente-deux établissements, pour un montant total de 446 697 €, et qui seront versés dès la signature de la convention-type. Cette tarification, qui prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, proposera un tarif personnalisé plus juste et équitable, tenant à la fois compte de la composition et du revenu fiscal de référence du foyer, tout en conservant des tarifs attractifs pour les revenus les plus modestes.

#### **24.275 CP - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat – Attribution de trois subventions d'investissement – Année 2024**

Les élus départementaux approuvent l'attribution de trois subventions départementales d'investissement pour un montant total de 110 598 € aux collèges :

- La Salle – Saint-Nicolas à Issy-les-Moulineaux (12 161 €) ;
- Notre-Dame de France à Malakoff (3 744 €) ;
- Saint-Philippe à Meudon (94 693 €).

Ces trois dossiers concernent des collèges privés sous contrat d'association avec l'État pour des demandes de subventions d'investissement susceptibles de bénéficier d'une aide départementale.

#### **24.276 CP - Projets éducatifs et citoyens – Ateliers pédagogiques – Collèges publics et privés – 2024-2025**



L'assemblée départementale approuve :

- L'attribution des dotations globales aux 104 collèges publics et privés du Département des Hauts-de-Seine, pour leurs projets éducatifs et citoyens d'un montant total de 814 000 € ;
- L'attribution de 7 145 heures de vacation aux 84 établissements publics et privés dans le cadre des ateliers pédagogiques pour un montant total de 230 000 €.

En synergie avec le projet de l'académie de Versailles, le Département développe des interventions complémentaires à celles de l'Éducation nationale. Il propose ainsi aux établissements, à travers un appel à projet annuel, les dispositifs suivants : projets éducatifs territoriaux et citoyens ; ateliers pédagogiques.

#### **24.277 CP - Pass + Hauts-de-Seine / Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes.**

L'assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ à cinq nouveaux organismes sportifs et culturels.

## **JEUNESSE**

#### **24.312 CP - ERASMUS+ – Convention de subvention.**

L'assemblée départementale approuve la convention pour la subvention de 48 180,66 euros attribué par l'Agence nationale Erasmus+, pour le compte de 16 collèges des Hauts-de-Seine.

#### **24.313 CP - Attribution de bourses pour la formation BAFA / BAFD.**

L'assemblée départementale approuve l'attribution de bourses départementales à 72 stagiaires BAFA, pour un montant total de 11 228,60 euros, dans le cadre de leur stage d'approfondissement ou de qualification au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), ou de perfectionnement au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). Pour en bénéficier, le stagiaire doit être domicilié dans les Hauts-de-Seine et réaliser sa formation par le biais d'un organisme de formation habilité.

## **ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

#### **24.278 CP - SPL Citallia – Nouveaux actionnaires.**

L'assemblée départementale approuve la cession de 250 des actions du Département dans le capital Citallia à la commune d'Aulnay-sous-Bois (2 500 €), et la cession de 1 000 actions à l'Établissement Public Territorial Paris Terre d'Envol (10 000 €). À la suite de ces cessions d'actions, le Département reste détenteur de 31,25 % du capital de Citallia.

#### **24.279 CP - Citallia – Rapport annuel 2023.**

L'assemblée départementale prend acte du rapport annuel présentant l'exercice 2023 de la SPL Citallia.

## **DEVELOPPEMENT NUMERIQUE**

#### **24.280 CP - Cession à titre gratuit d'ordinateurs portables aux familles de collégiens dans le cadre du programme Pass+.**

L'assemblée départementale approuve la cession gratuite d'ordinateurs aux familles bénéficiaires des élèves en fin de classe de 3ème, afin qu'ils continuent à utiliser l'ordinateur mis à leur disposition au collège.

## TOURISME

### 24.281 CP - Avenants Pass Destination (ex-Pass Malin).

L'assemblée départementale approuve l'avenant portant modification de l'offre tarifaire dans le cadre du Pass destination, conclu entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et des partenaires CavoArts et Maison Elsa Triolet-Aragon.

## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### 24.282 CP - Lancement de l'appel à projets PROGRESS.

L'assemblée départementale approuve le lancement de la nouvelle édition de l'appel à projets du programme PROGR'ESS visant à promouvoir les valeurs et les réalisations de l'économie sociale et solidaire, faciliter les partenariats entre les acteurs, et soutenir les initiatives locales.

### Contacts presse

Muriel Hoyaux

Jean-Philippe Couture

07 64 61 77 95 / presse92@hauts-de-seine.fr



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

